

DECISION DU PRESIDENT

N° DP_2022_10

Attribution du marché de

Travaux de Construction d'un centre culturel Communautaire Médiathèque Cinéma

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Nay,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants et modifications en cours d'exécution, lorsque les crédits sont inscrits au budget, étant précisé que les signatures requises pourront être manuscrites ou électroniques,

Vu la consultation lancée le 08 décembre 2021 dont la date limite de réception des offres était fixée au 17 janvier 2022,

Vu les offres des entreprises reçues dans les délais sous forme dématérialisée, sur la plateforme AMPA,

Pour le lot n° 9 – Plâtrerie / Faux plafonds

-SUD ATLANTIQUE PLATRERIE reçu le 17/01/2022

-SARL SPB reçu le 17/01/2022

-OLIVEIRA ROGEL reçu le 17/01/2022

-FINIBAT SARL reçu le 17/01/2022

Considérant que l'analyse a été réalisée conformément aux critères définis dans le dossier de consultation des entreprises,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De signer avec l'entreprise :

Pour le lot n° 9 – Plâtrerie / Faux plafonds

SARL SUD ATLANTIQUE PLATRERIE

240 Rue de Souspesse

40390 SAINT MARTIN DE SEIGNANX

Siret : 902 448 588 00019

contact@saplatrerie.fr

Le montant du lot n° 9 du marché s'élève en euros hors taxes à :

458 424,00 euros Hors taxes

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à M. le Trésorier de Nay.

Fait à BENEJACQ, le 3 mai 2022

Christian PETCHOT-BACQUE

Président de la

Communauté de communes du Pays de Nay

